



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-1624-S BERRETA
Dossier lié: 9100073

Maisons-Alfort, le 01 octobre 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique BERRETA (numéro d'intrant :9600043)**

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par NCH France SNC, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique BERRETA.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BERRETA a été retirée le 28/11/2007, la demande présentée par NCH France SNC est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND